

L'ABANDON DE LA LECTURE DU CORAN

Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary (PhD)

L'ABANDON DE LA LECTURE DU CORAN

Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary (PhD).



L'ABANDON DE LA LECTURE DU CORAN

[Les aspects de l'abandon de la lecture](#)

[Les innovations de la lecture](#)

[Les raisons de l'abandon de la lecture](#)

[Les bienséances et les règles de la lecture du Coran](#)



Les Aspects De L'abandon De La Lecture

L'abandon de la lecture du Noble Coran – dans la réalité contemporaine – prend plusieurs formes, qui diffèrent selon le degré de la gravité par rapport à l'état lui-même et par rapport à l'auteur de cet abandon. Il peut s'agir d'une préoccupation par une affaire de ce bas monde, d'un renoncement à la récompense de la lecture, d'une certaine paresse, d'une ignorance des nombreux mérites et fruits mûrs de la lecture ou toute autre raison.

Les aspects de l'abandon de la lecture se résument aux points suivants :

- L'interruption de la lecture pendant longtemps. En effet, certains ne récitent le Coran que le vendredi, durant le ramadan, pendant le pèlerinage ou la 'umra, quand survient une calamité ou à l'occasion de la perte d'un proche.
- La rareté de la lecture et le renoncement à sa récompense.
- L'abandon de la lecture dans les maisons ou dans les moyens de transport confortables durant les voyages, comme l'avion, la voiture, le train et le bateau.
- L'intérêt du lecteur pour la quantité aux dépens de la qualité lors de la récitation.
- L'ignorance des règles de psalmodie et l'absence du désir de les apprendre et de les pratiquer.
- L'absence de concentration lors de la lecture. En effet, il arrive fréquemment que l'esprit divague durant la récitation du Coran.
- La non-observance des bienséances de la lecture, dont : le choix de l'heure et du lieu appropriés, la recherche de la protection avant la lecture, l'arrêt et l'entame convenables, l'arrêt à la fin des versets, la glorification quand les versets y invitent, la recherche de la protection lors des versets évoquant le châtement, la demande de la



miséricorde quand les versets y conviennent, la prosternation quand on rencontre un verset qui y incite, etc.

- La non-observance de la bienséance quand on porte le Coran ou quand on le pose lors de la récitation. Parfois même, certains jeunes lecteurs du Coran écrivent dans le mus-haf ou en déchirent les pages.
- La non-consécration de moments particuliers pour la lecture du Coran. Il arrive même qu'on en fasse la récitation à des heures moins méritoires.
- La non-réalisation des mérites et des fruits liés à la lecture du Coran.
- Le peu de considération pour la récompense escomptée dans la lecture du Coran et la faiblesse de l'intention.
- La faiblesse de la résolution et l'absence de patience dans cette grande adoration.
- L'absence d'un but et d'un objectif clairs dans la lecture du Coran.
- Faire de la récitation du Coran un moyen et un tremplin pour gagner des parts de ce monde, comme la lecture lors des décès, l'ouverture des cérémonies et autres occasions religieuses tel que le mois de ramadan.
- L'obtention des diplômes supérieurs dans les diverses spécialisations académiques et littéraires sans pour autant maîtriser la lecture du Coran.
- La recherche des positions de responsabilité au sein des ministères, des sociétés, des compagnies et des institutions sans pour autant exceller dans la lecture du Coran.
- L'agissement de certains pervers qui recherchent, à travers la récitation du Coran, une amélioration des points d'articulation pour pouvoir mieux chanter !!
- La récitation dans le but de s'attirer les bénédictions du Coran, sans que le lecteur ne mette en pratique les enseignements des versets récités.



Les Innovations De La Lecture

Certains lecteurs ont introduit dans la récitation du Coran de nombreuses innovations qui ne sont pas permises, parce qu'il s'agit soit d'un excès soit d'un manquement par rapport à la limite reconnue dans la lecture du Coran. Entre autres innovations, on peut citer :

L'excès dans la récitation et les insinuations de satan par rapport aux points d'articulation

Cela signifie, en d'autres termes, la lecture avec boursoufflure, excès et exagération, et non avec la facilité et la droiture. Car Allah le Très-Haut a ordonné : "Et récite le Coran lentement et clairement" (al-Muzzammil : 4). Le Très-Haut affirme par ailleurs : "Et Nous l'avons récité soigneusement" (al-Furqân : 32). Cela signifie également qu'on ne donne pas aux lettres leur droit quant aux caractéristiques et aux règles. Le résultat qui s'ensuit est un embellissement exagéré de la lecture.

Ibn al-Qayyim évoque, lors de son discours sur les pièges que satan pose à certains lecteurs : « On relève parmi ces pièges, les insinuations par rapport aux points d'articulation des lettres et la boursoufflure... Quiconque médite la voie du Messager d'Allah ﷺ ainsi que son approbation du dialecte adopté par chaque tribu dans sa lecture, constatera que la boursoufflure, la volubilité et l'insinuation dans la prononciation des lettres ne relèvent pas de sa sunna »¹.

La lecture selon les airs des gens libertins et immoraux

Abû Bakr al-Tartûshî décrit la condition des musiciens

– qui sont apparus au quatrième siècle – en soulignant qu'ils récitent et écoutent le

¹ Ighâtha al-Lafhân min mas'aid al-Shaytân (1/252,254)



Coran afin de parvenir à la gaieté, aux rythmes et aux mélodies. Leur but n'est pas de méditer le Coran et d'en comprendre les significations. Il déclare : « Celui d'entre eux qui récite ou écoute ne cherche pas à en comprendre les significations par rapport aux injonctions, aux interdictions, aux promesses, aux menaces, aux exhortations, aux intimidations, aux paraboles, aux exigences des règles, ou autre chose avec laquelle le Coran est descendu. Il ne le fait que pour le plaisir, la gaieté, les rythmes et les airs, comme quand on fait vibrer les cordes ou qu'on souffle dans les flûtes, comme Allah Tout Puissant dit en blâmant les Qurayshites : "Et leur prière, auprès de la Maison, n'est que sifflement et battements de mains" (al-Anfâl : 35).

Par conséquent, ne sois pas étonné et ne laisse ni la perplexité ni la stupéfaction s'emparer de toi quand tu lis dans la biographie d'un certain grand lecteur – de notre époque – qu'il est expert en chants et musique. Si bien qu'il affirme à la radio, en réponse à la question sur la raison de sa notoriété, que le mérite en revient à son apprentissage du chant et de la musique ! J'ai appris l'échelle musicale de certains artistes.

La lecture rythmique et élastique

On l'appelle aussi « la lecture qui fait danser » parce que parfois elle est accompagnée de piétinement et de coup de pied donné sur le sol. En d'autres termes, on donne des coups avec les deux pieds.

Le cheikh Bakr Abû Zayd, qu'Allah le préserve – dit au sujet de l'innovation des coups de pieds : « Je pensais que cette pratique avait totalement disparu. Mais j'ai vu certaines confréries s'y adonner dans la cour de la mosquée al-Husayn en Egypte en l'an 1391H. Ils étaient totalement absorbés et aveuglés par les gens qui les observaient. Quand j'ai voulu conseiller l'un d'eux, j'ai constaté qu'il était dans l'ignorance la plus absolue et très loin d'accepter le conseil »².

La lecture mélancolique et ravissante

Il s'agit pour le lecteur de délaissier sa lecture naturelle et habituelle, pour la faire d'une autre manière, en donnant l'impression d'être triste, sur le point de pleurer en raison de son recueillement et de sa soumission.

En fait, ce type de lecture est interdit à cause, d'une part de son caractère ostentatoire

² Tashîh al-Du'â (p. 266)



et de la répétition des sons, et de l'autre de la fréquence des reprises.

La lecture corrompue

C'est le cas où un certain nombre de lecteurs récitent d'une même voix en coupant la récitation. Un groupe lit une partie d'un mot et un autre la deuxième partie. Ainsi, dans la parole du Très-Haut (a fa lâ ta'qilûn) ils disent (a fa lâ) en retranchant l'alif ou encore (qâ lu) en retranchant le waw. Ou bien encore ils font le un prolongement de son là où il ne faut pas, pour qu'ils soient en harmonie avec la voie qu'ils ont empruntée.

Par conséquent, ces déformateurs veillent à respecter les sons, sans pour autant faire attention au préjudice porté à la récompense, outre celui porté à l'exaltation de la parole du Tout Puissant.

La lecture chevrotante

En d'autres mots, le lecteur fait trembler sa voix en récitant le Coran, donnant l'impression de trembler à cause du froid ou d'une douleur dont il souffre.

La lecture rapide comme si l'on déclamait un poème

En revanche, la récitation rapide ou ralentie du Coran, c'est-à-dire en l'alignant sur les règles et la vitesse qui conviennent à sa nature, n'est en aucune façon interdite. Bien au contraire, il s'agit d'un des types de lecture autorisés.

La lecture tournante

On entend par là que les lecteurs rassemblés récitent à tour de rôle, des versets ou des sourates dans le but d'en faire une lecture complète. Ceci est contraire au rassemblement légiféré pour l'étude du Coran.

La lecture du Coran dans une assemblée où l'on fume

Les savants ont sévèrement condamné celui qui récite le Noble Coran en fumant ou dans une assemblée de fumeurs. Certains savants d'Égypte ont même écrit des épîtres sur la question.



La récitation ou l'enseignement des lectures isolées

Ibn al-Jawzî dit à propos des façons dont Iblîs confond les lecteurs : « Entre autres : l'un d'eux s'adonne aux lectures marginales. Il passe sa vie à les rassembler, à les réunir, à les répertorier et à les enseigner. Ce faisant, il néglige la connaissance des obligations et des devoirs. Il se peut même que l'on voie l'imam d'une mosquée enseigner ce type de lecture bien qu'il ignore les facteurs qui annulent la prière. Ou bien, de constater que le désir d'occuper les devants de la scène – afin de ne pas être considéré comme un ignorant – le pousse à ne pas s'asseoir devant les savants pour recevoir leurs enseignements. S'ils réfléchissaient, ils constateraient que le but est de préserver le Coran, d'en apprécier les termes, de les comprendre, de les mettre en pratique, d'utiliser ceux d'entre eux qui réforment les âmes et purifient les traits de caractère, et ensuite de se préoccuper des sciences religieuses qui sont importantes »¹³.

La réunion de plusieurs lectures dans une même séance

Certains lecteurs tombent dans un type d'ostentation, de vanité et de recherche de la renommée en récitant un même verset selon deux lectures ou plus, dans la prière ou dans des assemblées.

Le but n'est pas d'expliquer ces différentes lectures par le biais de leçons de tafsîr ou que les enseignants les exposent aux disciples⁴.

C'est ce que souligne clairement Ibn Taymiyya dans ses propos : « Quant au regroupement des lectures dans la prière ou dans la récitation, c'est une innovation détestable. En revanche, si on le fait dans le but de les mémoriser et de les étudier, c'est un effort exercé par des groupes par rapport à la lecture »⁵.

L'auditeur qui dit « Allah, Allah » au lecteur

Ce sont des termes très nobles que l'auditeur ne devrait pas employer à l'adresse du lecteur. Il lui appartient, en revanche, de méditer, d'écouter et de prêter une oreille attentive à la récitation, car le Très-Haut dit : « Et quand on récite le Coran, prêtez-lui

³ Talbîs Iblîs (p. 130).

⁴ Tashîh al-Du'â (pp. 269-272)

⁵ Majmû' al-Fatâwâ (13/404)



l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (d'Allah)" (al-A'râf : 204).

L'obligation de dire « Allah le Sublime a dit la vérité » à la fin de la lecture

La formule « Allah le Sublime a dit la vérité » est en elle-même une vérité. Cependant, il n'est pas établi que le Prophète ﷺ ait prononcé ces paroles à la fin de sa lecture du Coran, bien qu'il l'ait beaucoup lu et écouté. De même, autant que l'on sache, la première génération de musulmans, ne récitaient pas cette formule à la fin de leur lecture du Coran. Tout comme il n'est pas connu que les Pieux Anciens, après la génération des compagnons, aient adopté cette pratique.

Dès lors, s'imposer la récitation de ce dhikr « Allah le Sublime a dit la vérité » à la fin de la lecture du Coran est une invention nouvelle qui n'a aucune preuve. Or, toute invention en matière d'adoration est une innovation.

Les innovations liées à la récitation de la Fatiha

Les innovations liées à la récitation de la fâtiha sont aussi nombreuses que diverses, dont :

- La récitation de la fâtiha avec l'intention de réaliser les besoins, écarter les malheurs et anéantir l'ennemi!
- La récitation de la fâtiha lors de la stipulation de la demande en mariage, la croyance que sa récitation est un engagement qui ne saurait être dénoncé et qu'elle équivaut à quarante-quatre serments⁶.
- La prononciation après la lecture du Coran, du mot : al-Fâtiha.
- La prononciation, par certains lecteurs, après la récitation du Coran : la fâtiha pour l'âme d'untel, à n'importe quelle occasion.
- La lecture de la fâtiha après l'invocation est une innovation.
- La lecture de la fâtiha après la prière obligatoire.
- La lecture de la fâtiha à haute voix, après la salutation dans la prière funéraire, à hauteur de la tête du défunt et l'appel à réciter la fâtiha quand on passe à côté des cimetières.

⁶ Al-Sunan al-Mubtâda'a, Muhammad Ibn Ahmad Ibn 'Abd al-Salâm al-Shâqiri (p. 191-192); Fatâwa al-Lajna al-Dâ'ima lil buhûth al-'Ilmiyya wa al-Ifta' (2/538, n° 8946)



La récitation du Coran sur une tombe

Ibn Taymiyya dit: «La lecture sur le défunt, après sa mort, est une innovation »⁷.

Ceci est confirmé par son élève Ibn al-Qayyim : «La voie du Prophète ﷺ consistait à présenter les condoléances à la famille du défunt. On ne se réunissait pas pour présenter les condoléances, ni ne lisait-on le Coran pour lui, que ce soit sur sa tombe ou ailleurs. Tout ceci représente une innovation récente et détestable »⁸.

Je cite ici des propos de valeur de al-Albânî lorsqu'il dit dans le même contexte : « La lecture du Coran en visitant ou en passant par les cimetières n'a aucun fondement dans la sunna. En effet, si la lecture était indiquée, le Prophète ﷺ l'aurait pratiquée et il aurait transmis cet enseignement à ses compagnons. Surtout que 'Aïsha ؓ – l'une des personnes qu'il aime le plus – lui avait demandé ce qu'elle devait réciter en visitant les cimetières. Il lui avait enseigné la salutation et l'invocation, et non la lecture de la fâtiha ou toute autre partie du Coran. Si la récitation du Coran était indiquée, il ne la lui aurait pas cachée. S'il n'est pas permis de retarder l'explication au-delà du moment de besoin, comme c'est convenu dans la science des fondements, que dire alors de la dissimulation? »⁹

⁷ Al-Ikhtiyarât al-Fiqhiyya (p. 92)

⁸ Zâd al-Ma'âd fî hadyî khayr al-'Ibad (1/528)

⁹ Ahkâm al-Jana'iz wa bida'uha, al-Albânî (p. 241)



Les Raisons De L'abandon De La Lecture

Nombre de musulmans ont abandonné la lecture du Coran d'une manière jamais vue auparavant. Il se peut que des jours, des semaines, voire des mois s'écoulent sans que certains fils de la communauté du Coran, la communauté de « Lis », n'ouvrent le Coran, ou n'en fassent la lecture, autre que dans la prière. Pourtant, ils ont un désir ardent de lire les journaux et les magazines, et suivent avec avidité et passion, les chaînes satellitaires qui diffusent les nouvelles des gens de distraction et de corruption. Que de maisons en ruines et de poitrines vides vivent parmi nous, sans rien savoir de cet état de ruine.

Ces divers types d'abandon de la lecture du Coran – que nous avons déjà mentionnés – sont dus à des causes aussi multiples que diverses, qui diffèrent d'un individu à un autre. Je mentionnerai – très brièvement – les principales causes qui conduisent à l'abandon du Coran, dans les sections suivantes.

La préoccupation par ce bas monde

Les gens sont à tel point préoccupés par ce bas monde, qu'ils enchaînent les nuits et les jours pour combler leurs besoins secondaires, outre les nécessités. L'un d'eux trouve rarement le temps pour lire ou écouter le Coran. A peine rentre-t-il chez lui, qu'il est fatigué, exténué, ne souhaitant que retrouver son lit, tant il a couru derrière ses besoins mondains.

Je ne trouve d'autre exemple de ce type de gens que dans la parole du Messager



d'Allah ﷻ: « Par Allah ! Ce n'est pas la pauvreté que je crains pour vous. Mais je crains bel et bien que ce bas ne soit étendu devant vous, comme il l'a été à ceux d'avant vous. Vous le désirerez aussi ardemment qu'eux et il vous distraira comme il les a distraits »¹⁰.

Si ceux-là savaient le but pour lequel ils ont été créés, leur condition changerait. Allah le Très-Haut dit : “Je n'ai créé les jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance ; et Je ne veux pas qu'ils Me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable” (al-Dhâriyât : 56-58).

C'est une déclaration claire de la part d'Allah le Très-Haut qu'Il les a créés pour L'adorer. Il leur appartient, dès lors, d'avoir à cœur ce pour quoi ils ont été créés et de s'écarter des parts de ce monde en y renonçant. C'est, en effet, une demeure éphémère et non un lieu éternel, un moyen de traverser et non un lieu de réjouissance. Son royaume disparaîtra, sa nouveauté vieillira, son abondance diminuera, son puissant sera humilié, son vivant mourra et son bien s'en ira. C'est pour cette raison que les éveillés parmi ses habitants sont les adorateurs et les plus intelligents les ascètes. Allah le Très-Haut affirme avec vérité : “Et propose-leur l'exemple de la vie d'ici-bas. Elle est semblable à une eau que Nous faisons descendre du ciel ; la végétation de la terre se mélange à elle. Puis elle devient de l'herbe desséchée que les vents dispersent. Allah est certes Puissant en toutes choses!” (al-Kahf : 45).

L'intelligent est, par conséquent, tenu d'œuvrer pour l'au-delà, de faire des efforts en ce sens et de prendre de ce bas monde la part qui lui permet d'atteindre l'au-delà. Allah le Très-Haut déclare : “Et recherche à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. Et sois bienfaisant comme Allah a été bienfaisant envers toi. Et ne recherche pas la corruption sur terre. Car Allah n'aime point les corrupteurs” (al-Qasas : 77).

L'ignorance des fruits de la lecture du Coran

Nombre de musulmans ignorent que la lecture du Coran engendre des fruits, des récompenses méritoires ainsi que des intérêts, tant dans ce bas monde que dans l'au-delà. C'est une des principales causes qui les poussent à abandonner la lecture, à ne pas en prendre soin et à ne pas s'y intéresser.

Si le musulman connaissait le grand mérite et l'immense récompense liés à la lecture du Sublime Coran, ainsi que le statut du lecteur, aussi bien dans ce monde que

¹⁰ Al-Bukhârî (4/2019, n° 6425)



dans l'au-delà, il en ferait son compagnon durant les heures du jour et de la nuit. Il ne s'en désintéresserait pas un seul instant.

Nous citons ci-dessous certains des fruits de la lecture, mentionnés dans les hadiths authentiques et les récits rapportés par les compagnons et les épigones:

1. Le lecteur du Coran se trouve dans les rangs des grands personnages, parmi les meilleurs gens et ceux qui ont le plus haut degré.
2. Le lecteur reçoit, pour chaque lettre, une bonne action et chaque action est décuplée.
3. Un nuage de miséricorde englobe le lecteur, sans compter que les anges l'entourent et que la sérénité (sakina) descend sur lui.
4. Allah illumine le cœur du lecteur, le protège contre les ténèbres du Jour de la Résurrection et écarte de lui les difficultés.
5. Le lecteur a une bonne odeur et son goût est aussi doux que la vanille. Par conséquent, il est un bon compagnon dont se rapprochent les gens pieux, pour sentir son parfum et profiter de sa bonne odeur.
6. Le lecteur du Coran ne sera pas effrayé par la grande terreur, parce qu'il est sous la garde d'Allah et parce que le Coran est son intercesseur.
7. Le lecteur du Coran est la raison de la miséricorde et des abondantes faveurs faites à ses parents, comme récompense de la lecture effectuée par l'enfant.
8. Le lecteur du Coran gravit les échelons jusqu'au plus haut grade au paradis et monte jusqu'au sommet de la félicité.
9. Les pieux envient le lecteur du Coran et désirent atteindre le même degré élevé auprès d'Allah le Très-Haut et souhaitent œuvrer comme lui.
10. Les nobles anges invoquent la miséricorde et le pardon pour le lecteur du Coran.
11. Le lecteur du Coran s'accroche à l'anse la plus ferme, jouit de l'intercession efficace, est protégé contre la déviation et échappe aux difficultés.
12. Le lecteur du Coran fait partie des gens d'Allah, de Son élite, de ceux qui se rapprochent de Lui, de ceux qui œuvrent avec amour dans l'obéissance d'Allah et de ceux qui L'adorent avec sincérité.
13. Le lecteur du Coran s'élève, grâce au Coran, en degrés en ce bas monde également. En effet, par le Coran, Allah élève des gens et en abaisse d'autres qui s'en sont écartés ou l'ont abandonné.
14. Le lecteur du Coran est écrit auprès d'Allah parmi ceux et celles qui Le mentionnent



fréquemment et L'adorent avec sincérité.

15. Celui qui lit le Coran avec excellence sera ressuscité au Jour de la Résurrection avec les nobles et pieux anges scribes.
16. Les diables s'éloignent du lecteur du Coran et sortent de sa maison.
17. L'esprit du lecteur du Coran s'illumine, son cœur se remplit de sagesse et les sources de la science jaillissent de lui.
18. Le lecteur du Coran possède un tison de la prophétie, sauf qu'il ne reçoit pas la révélation.
19. Le porteur du Coran ne s'emporte pas comme les sots, parce que le Coran qui est à l'intérieur de son corps le protège contre la virulence et la colère.
20. Grâce à la récitation du Coran les cœurs et les maisons sont peuplés et sont couverts par le bien et la bénédiction.
21. La récitation du Coran rend le cœur humble et l'âme pure.
22. Le lecteur du Coran adresse ses demandes à Allah au nom du Livre et Il l'exauce, en particulier lors de l'invocation de l'achèvement d'une lecture complète, comme faveur et honneur de la part d'Allah le Très-Haut.
23. Allah Tout Puissant mentionne les gens du Coran à ceux qui sont auprès de Lui. Cela suffit comme faveur et honneur.
24. La lecture du Coran suffit à ses lecteurs. Leurs cœurs en sont heureux comme le fortuné est heureux de ses biens. C'est une richesse qui ne comporte aucun défaut.
25. Donner la préséance aux autres sciences sur le Coran.

L'une des ruses d'Iblîs consiste à pousser certaines personnes à rechercher divers types de science, sauf celle du Livre et de la sunna. Il leur fait croire qu'ils sont sur la voie du salut tant qu'ils recherchent la science. Mais quelle science a-t-il acquise celui qui a manqué la science du Livre et de la sunna ? Quel bien a-t-il manqué ? Non, le Sublime Coran passe avant toute quête, même avant l'apprentissage de la sunna.

Hudhayfa rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ nous a transmis deux hadiths. J'ai vu l'un et j'en attends l'autre. Il nous a dit : « Le dépôt est descendu à la racine du cœur des hommes, puis ils ont appris du Coran, puis ils ont appris de la sunna »¹¹.

Ibn Hajar dit: «Sa parole : « puis ils ont appris du Coran, puis ils ont appris de la sunna », c'est ainsi dans cette version, avec la répétition de « puis ». Il y a une indication qu'ils apprenaient le Coran avant la sunna. La sunna signifie l'enseignement

¹¹ Al-Bukhârî (4/2217, n° 7086)



qu'ils recevaient du Prophète ﷺ tant les obligations que les recommandations »¹².

Nombre de chercheurs de science n'ont pas de méthodologie ni ne reçoivent leur enseignement des savants. Par conséquent, ils pataugent dans leur quête, si bien qu'ils font passer la parole humaine avant celle du Maître des hommes, s'adonnent à la mémorisation des textes dans les divers genres, mais pas la parole d'Allah, qui est la base, la source et la plus importante des sciences. Ce n'était pas la voie bénie des Anciens »¹³.

Shu'ba Ibn al-Hajjâj dit à ses compagnons: « Ô Gens ! Au fur et à mesure que vous progressez dans le hadith, vous reculez dans le Coran »¹⁴.

Certains juristes d'Egypte entrèrent chez l'imam al-Shâfi'î qui avait un *mus-haf* devant lui. Il leur dit : « Le fiqh vous a préoccupés au détriment du Coran. Quant à moi, j'accomplis la prière du soir et je place le *mus-haf* entre mes mains sans le refermer jusqu'au matin »¹⁵.

Qu'est-ce qui nous préoccupe donc – à cette époque – au détriment du Coran ? Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah le Haut, le Sublime. Nous nous repentons à Allah pour la perte de temps et de l'existence.

La guerre ouverte contre le Coran et la langue arabe

Les ennemis d'Allah ayant été incapables de faire mainmise sur les pays musulmans par les invasions militaires, ont recours à des ruses et des stratagèmes ainsi qu'à des moyens détournés pour écraser l'islam et les musulmans, par le biais cette fois de l'invasion culturelle. Ils ont œuvré pour éloigner les musulmans de leur Livre – le Noble Coran – d'où ils puisent leur mode de vie. Ceci se vérifie à travers leurs déclarations publiques.

Les déclarations des ennemis contre le Coran et l'arabe

Les propos tenus par Gladstone – le premier ministre anglais – à la Chambre des Communes vers la fin du siècle dernier. Tenant dans sa main le Glorieux Coran, il cria aux membres du parlement : « L'obstacle majeur qui nous empêche de nous stabiliser dans nos colonies des pays musulmans est double. Il nous faut absolument les détruire quel qu'en soit le prix. Le premier est ce livre... » Puis il se tut un instant, tandis que

¹² Fath al-Bârî Sharh Sahîh al-Bukhârî (13/50)

¹³ Al-Kalimât al-Hisan (p. 5)

¹⁴ Siyar A'lâm al-Nubalâ' (7/223)

¹⁵ Al-Burhân fi 'Ulûm al-Qur'ân (1/462) ; Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn (1/279)



son autre main indiquait l'Orient et dit : cette Ka'ba »¹⁶.

Il dit également : « Tant que ce Coran sera présent dans les mains des musulmans, l'Europe ne pourra jamais contrôler l'Orient ni être elle-même en sécurité »¹⁷.

Il déclare aussi : « La condition de l'Orient ne sera pas bonne tant que l'on n'aura pas enlevé le hijab du visage de la femme pour en recouvrir le Coran »¹⁸.

La solide relation et le fort lien qui existent entre la langue arabe et les différentes sciences de l'islam ont attiré l'attention des ennemis de l'islam. Ils ont échafaudé des plans et des stratégies pour attaquer la langue du Coran de toutes leurs forces, en faisant usage de tous les moyens dont ils disposent pour exterminer cette sublime langue. Non pas parce que c'est une des langues vivantes parlée par un peuple ou une race en particulier, mais bel et bien parce que c'est la langue du Noble Coran et la langue des musulmans, sur laquelle repose la compréhension de la religion ainsi que l'assimilation de ses règles et de ses enseignements.

L'unité des musulmans est ce qui inquiète les ennemis de l'islam. Dans la mesure où cette langue constitue l'un des principaux vecteurs de l'unité de la communauté islamique, ses ennemis ont compris que la destruction de cette langue contribuera sans nul doute à mettre en pièces cette grande unification souhaitée de tous les peuples musulmans et affaiblir à l'espoir de sa réalisation à l'heure actuelle.

L'objectif de ces ennemis est d'éloigner le Coran de la vie de la communauté, non pas pour que les musulmans cheminent sur la voie de la civilisation, comme ils le prétendent, mais pour qu'il leur soit facile d'humilier cette communauté et de garantir son assujettissement à l'Occident.

Un gouverneur français en Algérie dit lors de la commémoration du centenaire de la colonisation de l'Algérie : « Nous ne vaincrons pas les Algériens tant qu'ils liront le Coran et parlent l'arabe. Nous devons éliminer le coran arabe de leur vécu et extirper la langue arabe de leurs langues »¹⁹.

Les moyens employés par les ennemis pour combattre le Coran et sa langue

¹⁶ Al-Harakât al-Nisâ'iyya fi al-Sharq wa Silatuha bi al-Isti'mar wa al-Suhyuniyya al-'Alamiyya, Muhammad Fahmi 'Abd al-Wahhâb (p. 7)

¹⁷ Al-Islâm 'ala muftaraq al-Turuq, Muhammad Asad (p. 39)

¹⁸ Al-Mar'a wa makanatuha fi al-Islâm, Ahmad 'Abd al-'Aziz al-Husayn (p. 12)

¹⁹ 1 Qadat al-Gharb yaqulun (p. 31)



Ils ont mis en œuvre diverses méthodes pour atteindre ce but, dont :

1. Le mépris pour ceux qui mémorisent le Noble Coran, les savants et les prédicateurs en les représentant sous des aspects hideux, afin d'éloigner le peuple d'eux.
2. La raillerie de la langue arabe, la langue du Noble Coran, s'attaquer à elle de temps à autre, la promotion du dialecte, la restauration des dialectes locaux et la mise en valeur des autres langues. Ceci a eu pour résultat la négligence de l'enseignement de la langue arabe dans les diverses étapes de l'enseignement. Si bien qu'une génération entière de musulmans a grandi dans l'incapacité de lire le Coran ou de lire correctement une ligne, bien qu'elle ait décroché les diplômes les plus élevés et maîtrise bien d'autres langues. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah.
3. Noyer les sociétés musulmanes dans une immense quantité de journaux et de magazines qui les éloignent d'Allah, les rapprochent du diable et propagent l'immoralité et le vice. La meilleure description en est qu'ils colportent les mensonges et tuent le temps.
4. La destruction du dogme et des mœurs des musulmans à travers les médias.

Ces moyens fourbes ont eu un effet considérable, en poussant les musulmans à négliger le Livre de leur Seigneur au profit des chaînes satellitaires et ces journaux et magazines. Ils ont délaissé sa lecture, outre l'abandon de ses règles, de ses bien-séances et de la pratique de son contenu.



Les Bienséances Et Les Règles De La Lecture Du Coran

Pour que la lecture soit bénéfique et produise ses fruits que sont la méditation et la rectitude, et qu'elle soit faite à l'exemple du Messager d'Allah ﷺ et de ses nobles compagnonsؓ, il est nécessaire d'observer ses bienséances et ses règles. Celles-ci doivent être respectées juste avant et durant la lecture. Elles sont :

L'intention sincère de le faire pour Allah le Très-Haut

Il appartient au lecteur du Noble Coran d'avoir une intention sincère, exempte de tout objectif mondain. Il doit en rechercher la rétribution et la récompense du Maître, Loué soit-Il, et se garder de toute ostentation et fatuité. En effet, la lecture du Coran est un des actes imposés dont la validité et l'agrément auprès d'Allah sont conditionnés par l'intention sincère de le vouer à Sa Noble Face. Le Très-Haut dit à ce propos : “Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure” (al-Zumar : 2-3).

Al-Nawawî dit au sujet des bienséances du lecteur du Coran : « Il ne doit pas chercher, par sa lecture, à atteindre un but mondain tel que la richesse, la dignité de chef, la considération, la supériorité sur ses pairs, l'éloge des gens ou à attirer les regards des gens, etc.²⁰ »

Mettre le Coran en pratique

Cela signifie qu'il doit déclarer licite ce que le Coran considère licite, et illicite ce

²⁰ Al-Tibyân fi Âdab Hamalat al-Qur'ân (p. 18-19)



qu'il décrète illicite ; s'arrêter à ses interdits ; obéir à ses injonctions ; appliquer les versets décisifs ; croire en ceux qui sont ambigus, appliquer ses décrets et respecter sa lecture.

Une ferme menace pèse sur celui à qui Allah a donné le Coran et qui ne le met pas en pratique. En effet, dans le hadith de Samura Ibn Jundub concernant le long rêve du Prophète ﷺ on trouve : « Nous rencontrâmes un homme allongé sur sa nuque et un autre debout à sa tête avec une grande pierre ou un rocher, dont il lui fracassait la tête. Quand il le frappait, la pierre roulait. Il allait la récupérer et à peine était-il retourné que la tête du premier s'était refermée et avait repris sa première apparence. Il le frappait à nouveau avec la pierre. Je demandai : Qui est-ce ? Ils dirent : Pars... »

Ensuite le Prophète ﷺ expliqua cet épisode. « Quant à celui dont on fracassait la tête, il s'agit d'un homme à qui Allah a enseigné le Coran, qui a dormi la nuit sans le réciter et le jour ne l'a pas mis en pratique. C'est son sort au Jour de la Résurrection... »²¹

Vénération et honorer le Coran

Il appartient au lecteur du Noble Coran, lors de sa récitation du Livre d'Allah le Très-Haut, d'observer un comportement qui convient à la grandeur et la sublimité du Coran, afin de sentir qu'il s'entretient avec Allah et qu'Allah lui parle en secret. Il doit éviter tout ce qui est de nature à troubler la bienséance de l'entretien secret comme rire, parler à autrui, s'amuser avec la main ou regarder ce qui distrait ou ce qu'il n'est pas permis de regarder, etc.

La lecture du Coran en état de pureté

Il est recommandé au lecteur de réciter le Coran avec les ablutions et en état de pureté. Ceci fait partie également de la vénération du Noble Coran :

Abû al-Juhaym relate : « Le Prophète ﷺ vint de la direction de Bi'r Jamal, quand il croisa un homme qui le salua. Mais il ne répondit pas à sa salutation. Il se dirigea vers un mur, se frotta le visage et les mains, puis répondit à la salutation de l'homme »²².

Si ce comportement ne concerne que la réponse à une salutation, il convient à plus forte raison de l'adopter dans le cas de la lecture du Livre d'Allah, qui est la

²¹ Bukhârî (1/411, n° 1386)

²² Bukhârî (1/126, n° 337)



meilleure façon de faire le rappel d'Allah.

Al-Muhâjir Ibn Qunfudh rapporte qu'il se rendit chez le Prophète ﷺ au moment où il urinait. Il le salua mais le Prophète ﷺ ne répondit pas à sa salutation jusqu'à ce qu'il fit ses ablutions. Puis il s'excusa auprès de lui : « Je déteste faire le rappel d'Allah si ce n'est en état de pureté »²³.

Al-Nawawî déclare: « Si on récite le Coran en état d'im- pureté mineure, c'est permis selon le consensus des musulmans. Les hadiths à ce sujet sont nombreux et connus. Abû al-Ma'ali al-Juwaynî dit : « Il ne faut pas dire qu'il a fait un acte détes- table, mais plutôt qu'il a délaissé le meilleur choix »²⁴.

Choisir le moment convenable

La lecture du Sublime Coran est permise à tout moment. Elle n'est pas détestable en raison d'une heure en particulier. En revanche, il existe des moments privilégiés, où Allah le Très-Haut se manifeste à Ses serviteurs et où Sa miséricorde descend en abondance. Le meilleur de ces instants est dans la prière, puis durant le dernier tiers de la nuit, ensuite la lecture à l'aube et finalement tous les autres moments de la journée.

Vu les multiples préoccupations et les pressions de la vie mondaine en cette époque, il appartient aux musulmans de saisir chaque occasion pour pratiquer cette grande adoration. Ceci est d'autant plus facile qu'il y a des moyens de lecture et d'écoute qui n'existaient pas auparavant. En effet, la science a pu mettre à disposition des *mus-haf* de diverses dimensions ou des parties différentes du Coran, ou encore des enregistrements sonores et visuels.

Choisir l'endroit convenable

Il est recommandé que la lecture se fasse dans un endroit propre et bien choisi. C'est pourquoi un groupe de savants a pré- conisé que la lecture du Coran s'effectue dans la mosquée, parce qu'elle est non seulement propre mais aussi un lieu honorable. Ce serait bien si le musulman pouvait réserver un coin de sa maison, d'où il enlèverait tout ce qui est susceptible de préoccuper et de déranger, et de s'éloigner du vacarme, des cris, des propos mondains ainsi que du jeu et l'amusement des enfants.

Al-Qurtubî rappelle à propos des bienséances de la lec- ture du Coran : « On ne doit

²³ Abû Dâwud; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°13.

²⁴ Al-Tibyân fi Âdab Hamalat al-Qur'ân (p. 97)



le lire ni dans les marchés, ni dans les lieux de vacarme et d'amusements, ni dans les assemblées des gens stupides. Ne vois-tu pas qu'Allah a évoqué les serviteurs du Miséricordieux et a fait leur éloge en ces termes : "lors- qu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement" (al-Furqân : 72). Là il ne s'agit que du passage uniquement. Que dire s'il passe avec le Noble Coran en le récitant au milieu de gens futiles et dans les assemblées de gens stupides? »²⁵

Pour ce qui est de la récitation sur le chemin ou sur une monture ou autre, le plus authentique est qu'elle est permise, non détestable, si rien ne vient troubler le lecteur dans sa lecture.

'Abd Allah Ibn al-Mughaffal relate : « J'ai vu le Messager d'Allah ﷺ le jour de la Libération de La Mecque, réciter sur sa monture la sourate al-Fath »²⁶.

C'est une sunna qu'il faut absolument faire revivre, lorsque nous empruntons les divers moyens de transport de notre époque. Surtout que certains voyages par voie de terre, air ou mer durent de longues heures, voire plusieurs jours.

Si le lecteur est perturbé dans sa lecture, celle-ci est détestable par crainte de confusion. De même, la lecture est détestable dans les lieux considérés sales, comme le hammam, etc.

Bien s'asseoir et faire face à la qibla

Il appartient au lecteur de s'asseoir convenablement et d'adopter une attitude qui laisse apparaître qu'il adore Allah, s'humilie devant Lui et se soumet à Lui. Cela lui permettra de mieux profiter de sa lecture.

Al-Qurtubî dit : « Il est recommandé qu'il se tienne en position assise, s'il n'est pas en prière, et non qu'il s'accoude »²⁷.

La meilleure orientation consiste à faire face à la qibla

Il est recommandé au lecteur de faire face à la qibla, car c'est la meilleure direction. La qibla est la direction vers laquelle s'oriente ceux qui adorent Allah, L'invoquent et se rapprochent de Lui. Comment ne le feraient-ils pas alors qu'Il les y exhorte : "Tourne donc

²⁵ Al-Tidhkar fi Afdal al-Adhkâr (pp. 184-185)

²⁶ Bukhârî (3/162, n° 5034)

²⁷ Al-Tidhkar fi Afdal al-Adhkâr (p. 172)



ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez-y vos visages” (al-Baqara : 144).

Al-Nawawî déclare: « C'est plus parfait. Cependant, s'il lit debout, allongé, dans son lit ou dans toute autre position, c'est permis et il sera récompensé, mais dans un degré moindre que le premier »²⁸.

La raison en est qu'Allah dit : “qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre” (Âl ‘Imrân : 191).

On rapporte que ‘Aïsha a dit: «Le Messager d'Allah ﷺ s'appuyait dans mon giron alors que j'étais indisposée, et lisait le Coran »²⁹.

Tous ceux-ci font partie des actes que le Messager d'Allah ﷺ accomplissaient parfois, pour en démontrer l'autorisation. Cependant, on en retient que le Prophète ﷺ récitait le Coran dans tous ses états.

Il est bon de se nettoyer la bouche avec le siwak

Il est bon que le lecteur se nettoie la bouche avec le siwak par respect et vénération pour la parole d'Allah, pour la purification de la bouche et l'agrément du Seigneur. Parce que la lecture est une adoration linguale, il est bienséant de se nettoyer et parfumer la bouche à cet effet.

Selon ‘Aïsha le Prophète ﷺ a dit : « Le siwak est une purification pour la bouche et un agrément pour le Seigneur »³⁰.

Le Prophète ﷺ se montrait très courtois envers la parole de son Seigneur le Très-Haut. Il se parfumait la bouche avec le siwak quand il se levait la nuit pour prier : Hudhayfar rapporte: “Quand le Prophète ﷺ se levait la nuit, il se nettoyait la bouche avec le siwak”³¹.

Ceci est conforté par la parole de ‘Alî Ibn Abî Tâlib :

« Vos bouches sont des voies pour le Coran ; parfumez-les donc avec le siwak »³².

Rechercher la protection contre satan en commençant la lecture

C'est une règle de rechercher la protection contre Satan avant d'entamer la lecture, pour obtempérer à l'injonction du Très-Haut : “Lorsque tu lis le Coran,

²⁸ Al-Tibyân fi Âdab Hamalat al-Qur'ân (p. 104)

²⁹ Muslim (1/246, n°301).

³⁰ Al-Nasâ'î; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Sunan al-Nasâ'î n°5.

³¹ Bukhârî (1/98, n° 245)

³² Ibn Mâjah; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Sunan Ibn Mâjah (1/53)



demande la protection d'Allah contre le Diable banni" (al-Nahl : 98).

Il s'agit d'un ordre qu'Allah donne à Ses serviteurs par la bouche de Son Prophète ﷺ. Quand ils veulent réciter le Coran, ils doivent chercher protection auprès d'Allah contre Satan le maudit. Cet ordre est plus une recommandation qu'une obligation. La recherche de la protection n'est pas un verset du Coran.

La sagesse en est évidente. Afin que Satan ne vienne ni embrouiller le lecteur dans sa lecture ni le mettre dans la confusion ni l'empêcher de méditer et de réfléchir.

La basmala

La preuve que c'est une sunna : Anas relate : « Un jour le Messager d'Allah ﷺ était parmi nous quand il s'endormit. Puis il releva la tête en souriant. Nous demandâmes : « Qu'est-ce qui te fait sourire ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « On vient de faire descendre sur moi une sourate. » Il lit ensuite : « Au nom d'Allah le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux », puis récite la sourate al-Kawthar³³.

Au nom d'Allah (bismillâh) signifie : « Je commence avec l'aide, l'assistance et la bénédiction d'Allah. C'est un enseignement qu'Allah donne à Ses serviteurs, pour qu'ils mentionnent Son nom au début de la lecture ou autre, afin que ce soit fait avec la bénédiction du nom d'Allah »³⁴.

Il appartient donc au lecteur d'observer la lecture de « bismillâh al-Rahmân al-Rahîm » au début de chaque sourate, à l'exception de la sourate al-Tawba. En effet, la plupart des savants estiment que la basmala est un verset, dans la mesure où elle est écrite dans le Coran. Elle se retrouve au début de chaque sourate, à l'exception de la sourate al-Tawba.

La raison de la divergence des nobles compagnons ؓ, au sujet de cette sourate tient à cette question : est-elle la suite de la sourate al-Anfâl ou bien est-ce une sourate indépendante? Ils ont alors jugé utile de séparer les deux sourates, sans mettre de basmala au début de al-Tawba.

Se concentrer lors de la lecture

Il faut se consacrer entièrement à la lecture et débarrasser l'âme de ses préoccupations

³³ Muslim (1/300, n° 400)

³⁴ Tafsîr al-Samarqandî (1/37) ; Tafsîr al-Qurtubî (1/98)



avant d'entamer la lecture, parce que les distractions harcèlent l'âme et se présentent à elle.

De même, il convient de restreindre la pensée au seul Coran et l'empêcher d'aller à l'aventure et de se promener dans les convoitises de la vie mondaine.

Une façon pour le lecteur de débarrasser son âme des préoccupations est de ne pas avoir faim ni soif, de ne pas être anxieux, inquiet ou perturbé, de ne pas vivre dans un froid extrême ou une chaleur torride, de ne pas s'asseoir dans un endroit public où il regarderait et se préoccuperait des passants, ou devant la télévision les yeux fixés sur le Coran ou les oreilles écoutant la télévision.

Si le lecteur parvient à restreindre sa pensée lors de la récitation de manière à la consacrer au Coran, il en sortira avec un important viatique.

Il est recommandé de lire posément et détestable de le faire à grande vitesse

Les savants – qu'Allah leur fasse miséricorde – s'accordent sur la recommandation de lire le Coran posément. Allah dit : “Et récite le Coran lentement et clairement” (al-Muzzammil : 4). En d'autres termes, quand tu récites le Coran fais-le distinctement et procède lentement (*tartîl*) dans ta récitation. Une lecture distincte se réalise par l'absence de précipitation.

Il s'avère, de ce qui précède, que le *tartîl* est plus proche de la vénération et de la considération et a plus d'effet sur les cœurs. Comment peut-il en être autrement quand il s'agit d'un ordre ferme de la Loi ? L'exécution de cette injonction est, par conséquent, une observance de la voie du Prophète ﷺ pour ce qui est de la lecture du Coran.

Le Prophète ﷺ a lui-même obéi à l'ordre de son Seigneur en récitant le Coran avec *tartil*:

Qatada confie : « J'ai interrogé Anas Ibn Malik sur la lecture du Prophète ﷺ. Il a répondu : “Il prolongeait clairement” »³⁵.

Qatada relate : « J'ai demandé à Anas Ibn Malik : “Comment était la lecture du Prophète ﷺ ?” Il a répondu : « Elle était prolongée. Puis il a récité : bismillâh al-Rahmân al-Rahîm, en prolongeant »³⁶.

Hafsaj décrit la lecture du Prophète ﷺ en ces termes :

« Quand il récitait une sourate, il le faisait posément, si bien qu'elle devenait plus longue

³⁵ Bukhârî (3/1625, n°5045)

³⁶ Bukhârî (3/1625, n°5046)



qu'une sourate contenant plus de versets qu'elle ».³⁷

Il est recommandé d'embellir la voix avec le Coran

Al-Nawawî rappelle qu'il y a consensus sur ce point. Il dit: «Les savants³⁸, parmi les compagnons et les suivants, tant anciens que tardifs, ainsi que les imams des musulmans, les savants des grandes villes qui les ont suivis, s'accordent sur la recommandation d'embellir la voix avec le Coran »³⁸.

La preuve est trouvée dans la narration de al-Barâ' : «J'ai entendu le Prophète ﷺ réciter "Par la figue et l'olive" dans la prière de al-'Ishâ'. Je n'ai entendu personne ayant une aussi belle voix ou une aussi belle lecture »³⁹.

Sur le chapitre de l'embellissement de la voix avec le Coran, il existe plusieurs hadiths, dont :

Abû Hurayra rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a déclaré : « N'est pas des nôtres celui qui ne psalmodie pas avec le Coran »⁴⁰.

Al-Barâ' Ibn 'Âzib dit que le Messager d'Allah ﷺ a ordonné : « Embellissez vos voix avec le Coran »⁴¹.

« Par l'embellissement de la voix avec le Coran, on entend : psalmodier avec la voix, la rendre triste et se montrer humble avec elle »⁴².

Ibn al-Qayyim évoque la sagesse liée à la recommandation d'embellir le Coran la voix avec: « Parce que l'embellissement du Coran, l'enjolivement de la voix et la récitation avec psalmodie ont un plus grand effet sur les âmes et sont plus susceptibles d'inviter les gens à l'écouter et à y prêter attention. Par ce moyen on fait pénétrer son texte dans les ouïes et ses sens dans les cœurs »⁴³.

L'interdiction de faire la récitation sur les airs musicaux

Le Noble Coran doit être purifié, révééré et honoré pour que sa lecture ne ressemble pas aux voix et aux airs inventés, composés selon les mesures musicales, les

³⁷ Muslim (1/507, n°733)

³⁸ Al-Tibyân fi Âdab Hamalat al-Qur'ân (p. 144)

³⁹ Bukhârî (1/236), n°769

⁴⁰ Bukhârî (4/2351, n° 7527)

⁴¹ Abû Dâwud (2/74, n°1468): jugé authentique par al-Albânî dans Sahîh Sunan Abî Dâwud (1/275, n°1303)

⁴² Fadâ'il al-Qur'ân, Ibn Kathîr (p. 190)

⁴³ Zâd al-Ma'âd fi hadyi khayr al-'Ibâd (1/489-490)



rythmes divertissants et les sons des flûtes.

Le Prophète ﷺ a effectivement mis en garde contre une époque où les gens prendraient le Coran comme chant et air de musique: 'Ulaym rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Devancez six choses par vos actions : l'émirat des sots, la multitude des conditions, la rupture des relations, la vente de l'autorité, le mépris du sang, une ivresse qui poussera les gens à prendre le Coran comme des airs de musique, au point de donner préséance à un homme qui n'est ni le plus intelligent ni le plus savant d'entre eux, mais le font uniquement pour qu'il chante pour eux »⁴⁴.

L'imam Mâlik dit: «Ni la lecture mélodieuse me plaît, ni durant le ramadan ni toute autre période, parce qu'elle ressemble au chant et qu'on se moque du Coran. On dit : « Untel lit mieux que tel autre⁴⁵ »⁴⁶.

On lit dans « Al-Âdâb al-Shar'iyya » : « Ahmad détestait la lecture mélodieuse en affirmant: "C'est une innovation!" »⁴⁷.

Les raisons de l'interdiction des airs musicaux :

Les savants évoquent un certain nombre de raisons de l'interdiction des airs musicaux, dont :

1. L'assimilation du Coran à l'instrument du diable.
2. Éloigner le Noble Coran de toute tentative de le falsifier.
3. L'inimitabilité du Coran tient à son texte et à son agencement, or les airs musicaux le changent.
4. La musique et la volupté.
5. Ils distraient de la méditation du Coran.
6. L'altération des mots et des voyelles saines, etc. comme l'addition ou le retranchement d'une lettre, l'assimilation de ce qui ne doit pas l'être, l'utilisation des prolongements là où il ne faut pas, la chute du hamza, etc.

L'obligation de méditer le Coran

La méditation du Coran constitue l'objectif suprême et la plus importante quête de la récitation. Grâce à elle les poitrines se trouvent à leur aise et les cœurs s'illuminent. Les

⁴⁴ Ahmad dans al-Musnad; authentifié par al-Albânî dans al-Sahîha n°979

⁴⁵ Il y a une sorte de rivalité qui pourrait conduire à l'inimitié

⁴⁶ Al-Madkhal ila Kitâb al-Iklîl, Abû 'Abd Allah al-Hâkim (3/110)

⁴⁷ Al-Âdâb al-Shar'iyya (2/301)



texts concourent à démontrer l'obligation de méditer les versets du Puissant Livre. Citons entre autres :

La parole du Très-Haut : “Voici un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets“ (Sâd : 29).

Allah dénigre par la forme interrogative celui qui n'ouvre pas son esprit et son cœur à la compréhension du Coran, afin d'appréhender les sagesses, les secrets, les exhortations et les lois qu'il renferme. Il dit : “Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ?” (Muhammad : 24).

La considération – à travers la récitation – ne consiste pas à lire le Coran de nombreuses fois, sans que cette lecture ne soit accompagnée de l'assimilation de ce que l'on récite. En revanche, il vaut mieux lire une petite quantité avec le tartîl et la méditation, qu'une grande quantité avec rapidité, parce que le but ultime de la récitation est la compréhension et la méditation.

Une lecture rapide signifie que l'on ne s'arrête pas au sens de manière complète et selon la forme voulue. Pour cette raison, la lecture posée constitue un pas vers la méditation, puis la pratique.

La recommandation de pleurer lors de la récitation

Il est recommandé au lecteur de pleurer lors de sa récitation du Coran. S'il ne pleure pas, qu'il s'efforce de le faire. Pleurer par crainte d'Allah et lorsqu'on récite Ses versets, est une caractéristique des gnostiques et l'insigne des pieux serviteurs d'Allah. Le Très-Haut déclare : “Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité” (al-Isrâ' : 109).

'Abd Allah Ibn al-Shikhkhir rapporte : « Je me rendis chez le Prophète ﷺ qui priait. Sa poitrine produisait un bruit semblable à celui d'un chaudron en ébullition – c'est-à-dire qu'il pleurait »⁴⁸.

Dans une autre version : « Sa poitrine produisait un bruit semblable à celui de la meule, tant il pleurait »⁴⁹.

Abû Hamid al-Ghazalî dit: «Il est recommandé de pleurer lors de la lecture... mais on ne peut s'efforcer de pleurer qu'en rendant le cœur triste, car c'est la tristesse qui engendre

⁴⁸ Al-Nasâ'î; authentifié par al-Albânî dans Sahîh al-Nasâ'î n°1156

⁴⁹ Abû Dâwud; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°799



le pleur... Or, la manière de susciter la tristesse consiste à réfléchir sur la menace, l'intimidation, les pactes et les engagements, puis de considérer le manquement aux injonctions et aux prohibitions. Le lecteur s'attristera alors nécessairement. S'il ne parvient pas à s'attrister ni à pleurer, comme cela arrive à ceux qui possèdent un cœur pur, qu'il pleure sur la perte de la tristesse et du pleur, car c'est la pire des calamités »⁵⁰.

Le pleur – auquel exhortent les Anciens – n'est pas le cri, la lamentation ou le sanglot auquel s'adonnent certains. C'est une déviation de la voie droite.

Ibn Taymiyya déclare : « La crainte qui s'empare du cœur, la larme qui vient à l'œil et le frisson qui saisit le corps lors de l'écoute ou du dhikr permis, sont les meilleurs états mentionnés par le Livre et la sunna.

Quant au violent tremblement, l'évanouissement, la mort ou les cris qui l'emportent sur la personne, celle-ci ne saurait en être blâmée, comme cela est arrivé à certains Suivants et d'autres qui viennent après eux. L'origine de ces états se trouve dans la force qui survient dans le cœur, qui est tantôt faible et tantôt puissante »⁵¹.

Il est recommandé de réciter le Coran à haute voix s'il n'y a aucun inconvénient

Il existe des hadiths qui exhortent à élever la voix en récitant le Coran et d'autres qui incitent à le faire discrètement et à voix basse :

Abû Hurayr rapporte qu'il a entendu le Prophète ﷺ dire :

« Allah n'a pas permis quelque chose comme il a permis à un prophète doté d'une belle voix, de réciter le Coran à haute voix »⁵².

Selon 'Uqba Ibn 'Âmir al-Juhanî le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui lit le Coran à haute voix est comme celui qui donne une aumône ouvertement ; celui qui lit le Coran secrètement est comme celui qui donne une aumône en secret »⁵³.

La conciliation entre les deux hadiths : il est préférable de lire à haute voix, parce que son bénéfice s'étend aux auditeurs. Cette lecture éveille le cœur du lecteur, suscite sa concentration, le pousse à écouter, chasse le sommeil et augmente sa vivacité, pour peu qu'il ne dérange pas autrui comme un orant, un dormeur, etc. La lecture à haute voix est,

⁵⁰ Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn (1/277)

⁵¹ Majmû' al-Fatâwâ (22/522)

⁵² Bukhârî (4/2358, n° 7544)

⁵³ Abû Dâwud ; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°1184



par conséquent, meilleure dès qu'il a une de ces intentions.

En revanche, la discrétion est meilleure s'il craint l'ostentation, de nuire les orants ou des gens qui dorment s'il lit à haute voix.

La preuve de cette conclusion se trouve dans cette narration de Abû Sa'îd que le Messager d'Allah ﷺ effectua une retraite pieuse dans la mosquée et entendit des Compagnons faire la lecture à haute voix. Il souleva le rideau et dit : « Chacun d'entre vous s'entretient avec son Seigneur, que l'un de vous ne nuise donc pas à son prochain, et qu'il ne lise pas d'une voix plus haute que la sienne ». Il a peut-être dit : « dans la prière »⁵⁴.

« D'aucuns affirment qu'il est recommandé de lire une partie à haute voix et une autre partie à voix basse, parce que celui qui lit à voix basse pourrait se lasser. Il trouverait alors le réconfort dans la lecture à haute voix. De même, celui qui lit à haute voix pourrait se fatiguer, et il trouverait le repos dans la lecture à voix basse »⁵⁵.

Il est recommandé de faire une lecture continue et de ne pas l'interrompre

Une règle de bienséance recommandée au lecteur est de ne pas interrompre sa lecture, sauf pour un motif valable légalement, comme pour répondre à une salutation, souhaiter la miséricorde à celui qui éternue, répéter les paroles du muezzin s'il l'entend faire l'appel, faire la louange d'Allah s'il éternue ou s'arrêter de lire s'il se met à bâiller.

En revanche, il ne doit pas interrompre la lecture pour des raisons mondaines, par respect et considération pour la parole d'Allah. Ainsi, il est tenu d'éviter le rire, le vacarme et la conversation durant la lecture, sauf s'il est contraint de parler. Qu'il se méfie de la ruse de Satan, qui le confond dans sa lecture ou l'en préoccupe par autre chose.

Par conséquent, il est détestable d'interrompre la récitation sans motif valable, car cela indiquerait un manque de considération à l'égard de la parole d'Allah le Très-Haut.

La recommandation de continuer la récitation et de ne pas l'interrompre se justifie par les textes suivants : l'éminent tâbi'î Nâfi' rapporte: « Quand Ibn 'Umar⁵⁶, lisait le Coran il ne parlait pas tant qu'il ne l'achevait pas. Un jour je lui en fis le reproche. Il se mit à lire la sourate al-Baqara, et lorsqu'il parvint à un certain endroit il demanda : « Sais-tu à quel propos il a été révélé ? » « Non » fis-je. Il dit : « Il a été révélé à tel et tel sujet ». Puis il poursuivit sa lecture »⁵⁶.

L'habitude de Ibn 'Umar⁵⁶, était donc de ne pas interrompre sa lecture du Coran si ce

⁵⁴ Abû Dâwud; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°1184

⁵⁵ Al-Itqân fi 'Ulûm al-Qur'ân (p. 271)

⁵⁶ Bukhârî (3/1368, n° 4526).



n'est pour une chose importante ou un intérêt prépondérant, comme la transmission d'un enseignement ou autre.

Savoir comment commencer la lecture et où s'arrêter au milieu de la récitation

Al-Nawawî dit: «Il est recommandé au lecteur qui entame sa récitation au milieu d'une sourate, de commencer au début d'une parole qui est liée à la suite. De même, quand il s'arrête, il est bon qu'il le fasse à une parole qui fait le lien ou à la fin d'un discours. Il n'est pas nécessaire qu'il s'attache, dans le commencement aussi bien que dans l'arrêt, au juz' (1/30), au hizb (1/60) ou au dizième. En effet, beaucoup de ces divisions se situent au milieu d'un discours. Il ne faut pas se laisser leurrer par le grand nombre de ceux qui, négligeant les bienséances du Coran, s'adonnent à cet interdit. Suis plutôt la consigne donnée par le grand maître Abû 'Alî al-Fudayl Ibn 'Iyâd : «Ne te méfie pas de la voie droite, parce qu'elle est fréquentée par peu de gens et ne te laisse pas leurrer par le grand nombre de ceux qui empruntent la voie de la perdition »⁵⁷. Dans ce sens, les savants déclarent : « Lire une sourate complètement est meilleure que la lecture d'une même quantité de versets d'une longue sourate, parce que, pour beaucoup de gens ou pour la majorité d'entre eux, il se pourrait que le lien ne soit pas évident dans certaines situations et certains endroits »⁵⁸.

C'est une sunna de faire une pause à la fin des versets

Il est recommandé au lecteur de faire une pause à la fin de chaque verset, pour suivre l'exemple du Messager d'Allah ﷺ.

En effet, Um Salamadit: «Le Messager d'Allah ﷺ coupait sa lecture. Il lisait : « al-Hamdu lillâhi Rabbi al-Âlamîn » puis s'arrêtait, « al-Rahmân al-Rahîm » puis s'arrêtait, ensuite il lisait « Mâliki yawm al-Dîn »⁵⁹.

Dans une autre narration, Um Salama dit: «Il coupait sa récitation à chaque verset »⁶⁰.

Ainsi, la pause à la fin de chaque verset contribue à la perfection de la lecture. Si le

⁵⁷ Al-Âdâb al-Shar'iyya (1/281).

⁵⁸ Al-Adhkâr (p. 163)

⁵⁹ Al-Tirmidhî; authentifié par al-Albânî dans Sahîh al-Tirmidhî n°2336

⁶⁰ Abû Dâwud; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°3379



lecteur récite une dizaine de versets dans un seul souffle c'est correct et permis⁶¹.

C'est aussi une sunna d'exalter Allah dans le verset qui y exhorte, de rechercher la protection à un verset mentionnant le châtement et de demander pardon dans un verset de miséricorde

La preuve se trouve dans le hadith de Hudhayfa où il relate sa prière en compagnie du Messager d'Allah ﷺ: « Puis, il entama la sourate Âl-'Imrân et la lut entièrement. Il procédait lentement. Quand il passait par un verset invitant à exalter Allah, il le faisait ; quand il rencontrait une demande, il invoquait et quand il s'agissait d'un verset de protection, il la demandait... »⁶²

Al-Nawawî dit: « Cette recommandation s'adresse à tout lecteur, que ce soit dans la prière ou non. Notre opinion est qu'elle concerne l'imam, le fidèle aussi bien que celui qui prie seul »⁶³.

Mieux, l'avis de la grande majorité des savants – qu'Allah leur fasse miséricorde – est que cette demande, cette recherche de protection et cette exaltation sont recommandées à tout lecteur, qu'il soit en prière ou non.

Abû Hanîfa émet une opinion contraire: « ceci est détestable dans la prière ». Mais l'opinion correcte est celle de la majorité des savants.

C'est une sunna de s'abstenir de faire la récitation quand on a sommeil

L'origine se trouve dans le hadith transmis par Abû Hurayra : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : “ Quand l'un de vous se lève la nuit et qu'il éprouve des difficultés avec le Coran, ne sachant plus ce qu'il lit, qu'il se couche ” »⁶⁴.

L'explication réside dans le hadith du Prophète ﷺ rapporté par 'Aïsha: « Quand l'un de vous a sommeil dans la prière, qu'il aille se coucher, jusqu'à ce que le sommeil s'en aille. En effet, si l'un de vous prie en somnolant, il risque de s'insulter lui-même en voulant invoquer le pardon »⁶⁵.

En fait, il s'agit de protéger le lecteur du Coran, ou l'orant, d'un grand mal afin que il ne fasse pas inconsciemment des invocations contre lui-même alors qu'il recherche le bien. C'est aussi une façon de préserver le Noble Coran de la divagation, sans compter que

⁶¹ Fayd al-Rahmân fi al-Ahkâm al-Fiqhiyya al-Khâssa bi al-Qurân'an (p. 491)

⁶² Muslim (1/536, n° 772).

⁶³ Sahîh Muslim bi sharh al-Nawawî (6/62)

⁶⁴ Sahîh Muslim bi sharh al-Nawawî (6/75)

⁶⁵ Muslim (1/542, n° 786)



c'est une manifestation de la tolérance de l'islam et de la facilité de ses charges.

C'est une sunna de se prosterner quand on passe sur un verset de prostration

Une des bienséances de la lecture du Coran consiste à se prosterner quand on récite des versets où il y a la prostration, pour imiter le Prophète ﷺ qu'il s'agisse des heures où la prière est interdite ou non, car la prostration de la récitation fait partie des adorations qui ont des causes.

Les mérites de la prostration de la récitation

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quand le fils d'Adam lit un verset où il y a la prostration et qu'il se prosterne, Satan se retire et pleure en disant : « Malheur à lui ! » - dans la narration de Abû Kurayb il dit : « Malheur à moi ! » - Le fils d'Adam a reçu l'ordre de se prosterner et il a obéi. En conséquence il aura droit au paradis. Par contre, moi j'ai reçu l'ordre de me prosterner et j'ai refusé. C'est pourquoi j'irai au feu »⁶⁶.

La règle concernant la prostration de la récitation

Pour la grande majorité des savants, la prostration de la récitation est recommandée et non obligatoire, bien qu'ils diffèrent quant au nombre de versets où il faut se prosterner.

La preuve que la prostration de la récitation est une sunna : Zayd Ibn Thâbit dit : « J'ai récité la sourate al-Najm devant le Prophète ﷺ et il ne s'est pas prosterné »⁶⁷.

'Umar Ibn al-Khattâb en fit de même : un vendredi il récita la sourate al-Nahl sur le minbar. Quand il parvint au verset de la prostration, il descendit du minbar pour se prosterner. Les fidèles se prosternèrent aussi. Le vendredi suivant, il récita la même sourate. Arrivé au verset de la prostration, il dit : « Ô Gens ! Nous arrivons à un verset de prostration. Celui qui se prosterne a fait bien, et celui qui ne se prosterne pas ne commet pas de péché ». 'Umar ne se prosterna pas.

Nâfi' ajoute d'après Ibn 'Umar « Allah n'a rendu la prostration obligatoire que si nous le souhaitons »⁶⁸.

Abû Hanifa est d'opinion que la prostration de la récitation est obligatoire. La preuve de cette obligation est la parole du Très-Haut : « Qu'ont-ils à ne pas croire et à ne

⁶⁶ Muslim (1/87, n° 81)

⁶⁷ Bukhârî (1/322, n° 1073)

⁶⁸ Bukhârî (1/323, n° 1077).



pas se prosterner quand le Coran leur est lu ?” (al-Inshiqâq : 20-21).

Al-Nawawî a réfuté l’argument de Abû Hanîfa en ces termes: «La réponse au verset dont Abû Hanîfa tire argument est claire. En effet, ce verset a pour but de les blâmer dans la mesure où ils renoncent à se prosterner parce qu’ils le traitent de mensonge, comme le Très-Haut dit dans le verset suivant : “Mais ceux qui ne croient pas, le traitent plutôt de mensonge” (al-Inshiqâq : 22).⁶⁹

Le temps recommandé pour lire complètement le Coran

Il existe de nombreux hadiths concernant le temps qu’il faut pour faire une lecture complète du Coran. La plus courte période est de trois jours, la période médiane est de sept ou dix jours et la plus longue période est de quarante jours. On dit aussi que celle-ci doit être faite au moins deux fois par an, dans la mesure où, l’année de sa mort, le Prophète ﷺ a récité le Coran à deux reprises devant Gabriel .

Parmi ces hadiths on peut citer : ‘Abd Allah Ibn ‘Amr a demandé au Prophète ﷺ en combien de temps doit-on lire le Coran complètement. Il a répondu : « En quarante jours », puis a dit : « en un mois », « en vingt jours », « en quinze nuits », « en dix nuits » puis a dit « en sept nuits »⁷⁰.

Pour cette raison, Ishâq Ibn Ibrâhîm a déclaré: «à cause de ce hadith, nous n’aimons pas que plus de quarante jours s’écoulent sans qu’un homme ne récite point le Coran »⁷¹.

‘Abd Allah Ibn ‘Amr demanda : « Ô Messenger d’Allah ! En combien de temps doit-on terminer la lecture du Coran ? » Il répondit : « En un mois. » ‘Abd Allah ajouta : « J’ai la force de la terminer en moins que cela. » Le Prophète ﷺ réduisit cette période et dit : « Lis-le en sept nuits. » « J’ai la force de faire mieux que cela » fit ‘Abd Allah. Le Messenger d’Allah ﷺ dit : « Celui qui le lit en moins de trois nuits n’en comprendra rien »⁷². Ceci constitue une disposition claire que le Coran ne peut être lu au minimum qu’en trois jours.

La raison de l’interdiction de terminer la lecture en moins de trois nuits

Le Prophète ﷺ en a donné deux explications :

⁶⁹ Al-Tibyân fi Âdab Hamalat al-Qur’ân (p. 171)

⁷⁰ Abû Dâwud; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°1243

⁷¹ Relaté par Tirmidhi à la suite du hadith (2946), (5/196)

⁷² Abû Dâwud; authentifié par al-Albânî dans Sahîh Abî Dâwud n°1239



1. l'absence de compréhension.
2. son conseil donné à 'Abd Allah Ibn 'Amr, qu'Allah l'agrée :

« Car ton épouse a un droit sur toi, ton hôte a un droit sur toi et ton corps a un droit sur toi »⁷³.

Il est donc clair que l'homme a une responsabilité envers sa famille, sa maison et son invité. Il doit de même se montrer bienveillant envers lui-même. Or, une lecture complète du Coran en moins de trois nuits se fait généralement au détriment de tout cela.

Il existe d'autres types de devoirs religieux, tels que le djihad, le commandement du convenable et l'interdiction du blâmable, l'invitation à Allah et rétablir la concorde entre les gens, qui relèvent des obligations communautaires et font partie des meilleures œuvres. La communauté ne peut se passer des efforts de ses membres dans ces divers domaines.

En effet, si on se consacre à la lecture du Coran à un tel degré, on empêche l'accomplissement de ces devoirs, en particulier à notre époque. Par ailleurs, il faut qu'il subsiste, dans le corps, un peu d'énergie afin que l'on puisse exécuter les enseignements élémentaires du Coran.

La façon dont le Prophète ﷺ effectuait une lecture complète du Coran

Il n'est pas établi que le Prophète ﷺ a lu le Coran en entier en une nuit. De même, il ne l'a pas fait en moins de trois nuits :

'Aïsha dit : «... et je n'ai pas souvenir que le Prophète d'Allah ﷺ a lu tout le Coran en une nuit... »⁷⁴

Elle rapporte également: «Le Prophète ﷺ ne lisait pas le Coran entièrement en moins de trois nuits »⁷⁵.

Selon al-Albânî la lecture complète du Coran en moins de trois nuits est contraire à la sunna »⁷⁶.

Pour notre part, notre adoration consiste à suivre la sunna et la voie du Prophète ﷺ afin de parvenir à l'agrément et à l'amour d'Allah, bien que – au fond de nous-mêmes – nous cachions une considération, une vénération et une admiration pour les Anciens de la communauté.

⁷³ Muslim (2/813, n° 1159)

⁷⁴ Muslim (1/514, n° 746).

⁷⁵ Ibn Sa'id dans al-Tabaqat al-Kubra (1/376) : jugé authentique par al-Albânî dans Sahîh al-Jâmi' (2/878, n°4866)

⁷⁶ Al-Silsila al-Sahîha (5/600)



Après l'évocation des habitudes des Anciens dans la manière de compléter la lecture du Coran, al-Nawawî mentionne ceux qui le faisaient en sept nuits : « C'est la pratique de la plupart des Anciens »⁷⁷.

Al-Suyûtî en fait de même: «C'est la voie médiane et la meilleure, car elle est la pratique de la plupart des compagnons et d'autres encore »⁷⁸.

La légitimité de diviser (*tahzîb*) le Coran

La division du Coran fait partie de ces sunnas abandonnées voire oubliées – par nombre de chercheurs de science, outre les gens en général. Cette pratique était répandue et connue parmi les Pieux Anciens. Il est rare de lire la biographie de l'un d'entre eux, sans que mention n'y soit faite qu'il terminait le Coran en tant de temps.

Définition du terme de hizb

Ibn al-Athîr explique: « le hizb se réfère à ce que l'homme s'impose comme lecture, prière ou dhikr. Le hizb c'est aussi le tour pour aller à l'abreuvoir »⁷⁹.

En d'autres termes, le musulman définit une partie du Coran qu'il lit quotidiennement et à laquelle il s'astreint, afin d'effectuer une lecture complète en quarante jours, un mois, vingt, quinze, dix, sept jours ou autre.

La légitimité de la partition du Coran trouve son fondement dans les narrations déjà faites du hadith de 'Abd Allah Ibn 'Amr, qu'Allah l'agrée. Nous avons également mentionné que la plupart des Pieux Anciens terminaient le Coran en sept nuits.

Ce tahzîb est précisé dans la narration de Aws Ibn Hudhayfa al-Thaqafî : « J'ai demandé aux compagnons du Messager d'Allah ﷺ: "Comment divisez-vous le Coran?" Ils ont répondu : trois, cinq, sept, neuf, onze, treize et le hizb al-Mufassal à lui tout seul »⁸⁰.

Dans « 'Awn al-Ma'bûd », le hadith est ainsi expliqué : « Comment divisez-vous le Coran? » : Comment désignez-vous les haltes (manazil)? Le hizb est la partie dont l'homme s'impose la lecture. « Trois » : al-Baqara, Âl-Imrân et al-Nisâ'. Ces trois sourates forment un des sept manazil du Coran. « Cinq » : de la sourate al-Mâ'ida à la sourate al-Barâ'a. « Sept » : de la sourate Yûnus à la sourate al-Nahl. « Neuf » : de la sourate Banu Isrâ'îl à la sourate al-Furqân.

⁷⁷ Al-Adhkâr (p. 153)

⁷⁸ Al-Itqân fi 'Ulûm al-Qur'ân (p. 259)

⁷⁹ Al-Nihaya fi gharib al-Hadîth wa al-Athar (1/376)

⁸⁰ Abû Dâwud ; jugé fiable par al-'Iraqî dans Takhrij al-Ihha' (1/276). Ibn Hajar comme mentionné dans al-Futuhât d'Ibn 'Allan (3/229). Ibn Taymiyya en fait preuve dans ses propos sur le tahzîb, tel que dans Majmû' al-Fatâwâ (13/408-409).



« Onze » : de la sourate al-Shu'ara' à la sourate Yâ Sîn. « Treize » : de la sourate al-Sâffât à la sourate al-Hujurât. « Le hizb al-Mufassal à lui tout seul » : de la sourate Qâf à la fin du Coran. Ainsi, il s'avère qu'à l'époque des compagnons déjà, l'agencement des sourates du Coran était tel que nous le connaissons actuellement »⁸¹.

Quoi qu'il en soit, il ne convient pas aux étudiants et à ceux qui invitent à Allah le Très-Haut – ceux qui portent dans leurs poitrines le souci de la réforme et l'invitation des gens au bien

– de ne pas avoir une petite ou grande partie du Livre d'Allah le Très-Haut, qu'ils lisent avec assiduité. Si l'un d'entre eux évoque les multiples préoccupations, il s'agit d'une allégation qui doit être démontrée. C'est une preuve du peu d'intérêt qu'il porte à la purification de sa propre âme et à la piété. Depuis quand la lecture du Coran, la réforme de l'âme et l'adoration d'Allah Tout Puissant sont-elles devenues des actes que l'on n'accomplit que durant le temps libre?

La légitimité de « l'invocation de l'achèvement de la lecture du Coran »

L'origine de l'invocation de l'achèvement de la lecture du Coran se trouve dans cette narration à propos de Anas Ibn Mâlik : « Quand il terminait le Coran il réunissait les membres de sa famille pour faire des invocations »⁸².

On rapporte la même chose au sujet d'un certain nombre de compagnons et de suivants. Par conséquent, il s'avère que l'invocation à l'occasion de l'achèvement de la lecture du Coran est une pratique attestée des Pieux Anciens.

Il n'existe pas, pour autant, d'invocation avec des formules particulières lors de l'achèvement de la lecture du Coran. La quantité d'invocations qui circulent à cet effet ne constitue pas une preuve de leur prescription. Il n'y a pas non plus un texte qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ qui servirait d'argument pour une invocation en particulier quand on termine la récitation du Noble Coran.

L'invocation de l'achèvement de la lecture du Coran se fait en dehors de la prière

Le cheikh Bakr Abû Zayd – qu'Allah le préserve – a fait un relevé des narrations et des paroles des savants au sujet de l'invocation de l'achèvement de la lecture du Coran, que

⁸¹ (4/190).

⁸² Ibn al-Mubâarak dans al-Zuhd n°809; Ibn Abî Shayba dans Musannaf n°30038



l'on ne trouverait probablement pas ailleurs. Il dit en conclusion de son étude : « Par conséquent, cette règle se résume en deux points :

Le premier : le lecteur fait cette invocation en dehors de la prière. Le rassemblement lors de cette invocation est une pratique attestée des Pieux Anciens de la première époque... »

Le deuxième : l'invocation de l'achèvement de la lecture du Coran dans la prière, par un imam ou un orant isolé, avant ou après l'inclinaison, dans le tarawih ou autre, n'a aucun fondement qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ ni à aucun de ses compagnons... »⁸³

⁸³ Al-Ajza' al-Hadithiyya, faisant partie de cinq épîtres dont : Marwiyyat du'a khatm al-Qur'ân al-Karîm (p. 290)

